

Compte rendu – Session de travail du mardi 6 février 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 6 février 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absents : M. Dany Carpentier, M. Alain Lafontaine et Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 16 janvier 2024

| | |
|--|---|
| Sujet | Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 16 janvier 2024. |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 6, 7, 8, 9, 11, 21, 47, 59 et 63 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 6, M. Pierre Montreuil demande à quelle fin est faite cette contribution. M. Robert Dussault répond que la contribution est en lien avec l'ouverture d'un secteur (égouts, parcs, etc.).

Au point 7, M. Pierre Montreuil demande quelle était, auparavant, la limite d'agrandissement dans ce secteur. M. Dominic Thibeault répond que la limite était d'un maximum de 30 %.

Au point 8, M. Pierre Montreuil demande ce qu'est une contre-terrasse. M. Dominic Thibeault explique qu'en été, il y a une terrasse, un espace libre de 1,2 m et une deuxième terrasse, aussi appelée contre-terrasse. Cette façon de faire permet aux personnes en fauteuil roulant ou ayant des problèmes de mobilité de circuler sur les trottoirs. M. Richard W. Dober tient à s'assurer que les organismes concernés (par exemple Bail Mauricie) ont été consultés. M. Thibeault répond que c'est le cas et que ces organismes ont participé aux travaux qui ont permis de mettre en place cette solution permanente pour les terrasses. Mme Cynthia Simard ajoute qu'un plan de communication est prévu.

Au point 9, M. Luc Tremblay demande comment les élus et élues pourront savoir si des dossiers proviennent de leur district si les seules personnes qui recevront l'ordre du jour sont les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). M. Dominic Thibeault répond que les élus et élues devront demander au président ou à la présidente du CCU de les aviser lorsque des sujets concernant leur district seront discutés. M. Tremblay affirme que de nombreux sujets discutés touchent l'ensemble de la Ville et demande pourquoi le CCU est différent des autres comités auxquels les élus et élues peuvent assister, qu'elles ou ils soient membres du comité ou non. Selon lui, ne pas avoir accès à ces réunions empêchera les élus et élues de prendre une décision éclairée. M. Thibeault explique que le CCU rend une analyse posée d'un dossier et ensuite une recommandation au conseil, qui est libre de l'approuver ou de la refuser. Le règlement actuel a plus de vingt ans et depuis, les choses ont évolué. Trois-Rivières est la seule des grandes villes à permettre à toutes et tous les membres du conseil d'assister aux réunions du CCU. Le nouveau règlement vient changer la culture de l'analyse des dossiers d'urbanisme, il modernise le CCU et se conforme aux bonnes pratiques. Il ramène le CCU à son rôle de spécialiste qui fait des recommandations au conseil. De plus, les informations nécessaires sont incluses dans la fiche décisionnelle. Mme Geneviève Auclair demande si les membres du conseil auront accès au procès-verbal des réunions. M. Thibeault répond qu'elles et ils ont accès aux procès-verbaux une fois qu'ils ont été adoptés par le comité exécutif. M. Tremblay affirme qu'il s'agit d'un manque de transparence et qu'il ne comprend pas pourquoi ce comité est différent des autres comités ni l'insistance à vouloir exclure les élus et élues des réunions du CCU. Il annonce qu'il demandera le vote si le règlement n'est pas modifié. M. Jean Lamarche précise que c'est par souci d'homogénéité avec ce qui se fait ailleurs et pour accélérer le processus de prise de décision que le règlement est modifié. Il ajoute que le fonctionnement du CCU est différent de celui des autres comités puisqu'il est régi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*. M^e François Bélisle affirme que cette façon de faire va ramener tous les débats en plénière et que les élus et élues n'auront pas suffisamment de temps pour aller au fond des choses. De plus, il croit que cette nouvelle façon de faire semble être une façon « made in Trois-Rivières ». M. Thibeault explique que le règlement du CCU n'est pas conforme à l'esprit de la Loi et que le nouveau règlement se conforme à la LAU et aux bonnes pratiques. Il rappelle que le CCU n'est pas le comité le plus efficace en raison des longs délais imposés aux demandeuses et demandeurs. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme avoir demandé à discuter en comité de cette modification au règlement avant qu'elle ne soit imposée par l'ordre du jour. Selon elle, ce que font les autres villes n'a pas à avoir une incidence sur le fonctionnement du CCU à Trois-Rivières. Elle ajoute que le CCU est une source d'information incroyable et que de lui en refuser l'accès rendra plus difficile la prise de décisions. Elle n'est pas d'accord que la nouvelle façon de faire modernisera le fonctionnement, ce sera plutôt une régression. M. Richard W. Dober souhaite quant à lui demander un avis juridique sur la question afin de pouvoir peser les pour et les contre et de ne pas aller de l'avant trop rapidement. M. Daniel Cournoyer propose alors de transmettre l'ordre du jour à toutes et tous les membres du conseil. Selon M. Tremblay, il s'agit d'un minimum. Après discussion, la proposition de transmettre l'ordre du jour à toutes et tous les membres du conseil est acceptée. Mme Albernhe-Lahaie tient ensuite à s'assurer que la présentation PowerPoint qui est faite durant les réunions sera entièrement déposée sur le site SharePoint du CCU. M. Robert Dussault indique qu'actuellement, les élus et élues membres du CCU sont les seuls à avoir accès au site SharePoint du CCU. Puisque ces présentations sont des mesures d'aide à la prise de décision, il est décidé que toutes et tous les membres du conseil y auront accès.

Au point 11, M^e François Bélisle demande si le programme s'applique aussi au noyau villageois de Pointe-du-Lac. Mme Geneviève Auclair se pose la même question au sujet de Saint-Louis-de-France. M. Dominic Thibeault répond qu'il va effectuer quelques vérifications et revenir avec une réponse.

Au point 21, M. Jonathan Bradley demande quelle est la raison qui explique la réduction de vitesse sur la rue Jacques-De Labadie. Mme Pascale Albernhe-Lahaie répond qu'à partir de la rue des Cyprès jusqu'au boulevard des Forges, la rue Jacques-De Labadie a été déclassée par la Direction du génie et que la rue est devenue une rue locale.

Au point 47, M. Richard W. Dober demande si la vente de l'immeuble comprend aussi les stationnements autour. M. Robert Dussault répond que c'est le cas.

Au point 59, M. Pierre Montreuil demande quels étaient auparavant les montants des trois éléments énoncés. M. Luc Tremblay propose que les comparables soient inscrits dans les fiches. M^e Marie-Michèle Lemay répond qu'en 2023 les montants étaient de 3 880 865 \$ pour le développement industriel, commercial et social, 1 760 212 \$ pour la gestion de l'aéroport et 1 296 288 \$ pour le développement touristique. Mme Nathalie Cournoyer affirme prendre bonne note du commentaire de M. Tremblay.

Au point 63, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il sera possible, lorsque la présidente ou le président d'élection choisira le district pour le vote par Internet, d'expliquer l'analyse qui a mené à ce choix. M^e Annie Pagé répond que cette décision reviendra à la présidente ou au président d'élection. M^e Marie-Michèle Lemay précise que cette analyse portera sur des critères techniques et démographiques prévus dans une grille fournie par Élections Québec.

M. Dominic Thibeault annonce que les points 37 et 40 feront l'objet d'une consultation publique ce soir. Il ajoute que le point 43 est une recommandation négative du Comité consultatif d'urbanisme.

M. Jean Lamarche aborde le déroulement de la séance du soir. En effet, à la suite de la formation sur l'éthique et la déontologie, il souhaite resserrer la durée des discussions, des questions et des échanges. Il ajoute qu'une fois un point amené, le vote sur ce point vient clore le débat. Si les membres du conseil désirent prendre la parole, elles et ils devront le faire avant le vote.

M^e Marie-Michèle Lemay indique qu'elle doit ajouter une séance extraordinaire du conseil vendredi pour l'adoption du point 13 de l'ordre du jour. La séance extraordinaire aura lieu à 10 h 30.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande à ses collègues de proposer à sa place les points 27, 29 et 31 puisqu'elle ne souhaite pas proposer la composition de ces comités.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

| | |
|--|---|
| Sujet | Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley annonce que le comité a recommandé à l'unanimité de prendre, à même le budget de la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile, la somme nécessaire pour la participation financière de la Ville au premier séminaire destiné aux pompières qui se tiendra en avril 2024. Le séminaire est organisé par l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. M. Bradley informe ses collègues que la Ville de Trois-Rivières compte six pompières dans ses rangs. |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Point de l'administration publique

| | |
|---|--|
| Sujet | <p>Politique n° C-2023-0508 sur l'encadrement de la gouvernance des corporations mandataires – État de situation lettre de mandat / M. François Vaillancourt</p> <p>M. François Vaillancourt fait un suivi de la Politique encadrant la gouvernance des corporations mandataires. Les lettres de mandat sont actuellement peaufinées en vue de leur envoi aux présidentes et présidents des conseils d'administration des corporations mandataires. Une ébauche de lettre leur a été envoyée mettant en lumière les orientations du plan d'orientation de la Direction générale pertinentes à chacune de ces corporations. Les lettres de mandat, qui seront envoyées à la fin du mois de février, seront présentées aux membres du conseil avant l'envoi.</p> <p>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt</p> <p>Aucun sujet n'est discuté.</p> <p>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt</p> <p>Les tableaux de bord de la Direction générale seront présentés aux membres du conseil à la prochaine rencontre du 5^e mardi.</p> |
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre-Luc Fortin se joint à la session de travail à 14 h 34. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |